

206 juv 1/02

Territoire : de Kibungu

KIBUNGO

Résidence : du Ruanda



1222

, le 195

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

P. V. N°

**PRO JUSTITIA**

Prévenu :

X

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent soixante le vingt deuxième jour  
du mois de AVRIL vers 13 heures.

Devant Nous DE CRAEMER Jacques René *Commissaire/de*

*Police* — Officier de Police judiciaire, à compétence générale,  
à Rwamagana, comparait le nommé NGAMAKIRIRO, fils  
de Rihigifuku (dcd) et de Mubuhoro(dcd) originaire de Kagashi  
chefferie Gihunya, Kibungu, clan, uwucyaba des abahutu  
résidant à Kagashi, marié à ~~xxxxxi~~ Mukaurenzi (ev) père de  
1 enfant.

Prévention :

Vol bicyclette.

Lequel porte plainte contre le nommé X pour avoir volé son  
vélo son vélo dans les circonstances suivantes:

Mercredi, le 20 mars 1960 je suis venu à Rwamagana avec mon  
vélo et je suis entré dans les magasins et à un certain  
moment je sors d'un magasin et je vois qu'on a enlevé mon vélo  
et j'ai regardé partout mais ne l'ai pas vu revu.  
Je suis venu avertir des policiers et eux sont venus avec moi  
et on a cherché dans les environs mais nous n'avons rien trouvé

Plaignant :

NGAMAKIRERE.

Q.- Quels sont les n° de ce vélo?  
R.- Il s'agit d'un vélo marque Standard  
T.1621, couleur noire  
N° Plaque 70622.

Q.- Vous avez porté plainte le même jour?  
R.- Non je suis allé à Kibungu d'abord et puis revenu ici ce  
jour.

Q.- Vous n'avez aucun soupçon ni indice?  
R.- Non, je ne soupçonne personne.

Objets saisis :

Q.- Devant quel magasin a-t-on volé votre vélo?  
R.- Devant le magasin de Salehe bin Sultan.

Q.- Vous avez demandé des renseignements aux gens qui étaient  
devant le magasin?

R.- Oui, mais personne n'avait vu quelque chose.

Q.- Vous n'avez aucun indice à nous aider?

R.- Non, aucun indice à trouver le voleur.

Q.- Il est encore en ~~xxxxxxx~~ état neuve?

R.- Oui.

Observations :

Le comparant.  
(empr. dig.)

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.-

L'Officier de Police Judiciaire,

J. DE CRAEMER.-

.Y.W.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Rwanagana , le 27 Avril 1960.-  
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

Résidence du Ruanda  
Territoire de Kibungu  
Poste détaché de Rwanagana.-

(1) N° /Jnst.1/02/DC.-

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

Vélo volé.-

Copie pour information à Monsieur  
Le Substitut du Procureur du Roi à KIGALI.-

L'Officier de Police Judiciaire,  
J. DE CRAWMER.-

A Monsieur le Directeur de Bulletin Central  
de Signalement.

à

LEOPOLDVILLE.-

Monsieur le Directeur,

Référence mon procès-verbal n° 11/DC. du  
22 Avril 1960, j'ai l'honneur de vous prier de bien  
vouloir rechercher un vélo volé, le 20 mars 1960 à  
Rwanagana:  
Vélo Standard T. 1621, couleur noire  
N° Plaque 70622.-

L'Officier de Police Judiciaire,  
J. DE CRAWMER.-

(<sup>1</sup>) N°

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

R E C H E R C H E.

À Tous O.P.J. du Ruanda.

Prière rechercher un vélo volé, le 20 mars 1960  
à Rwamagana.

Standard T.1621, couleur noire  
N° Plaque 70622.

Rwamagana, le 27 Avril 1960.-  
L'Officier de Police Judiciaire,  
J. DE CRAEMER-

